



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 mars 2026



Délibération n° 2026/10

### OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île et le Conservatoire du Littoral - Site du Havre

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention d'action foncière entre la commune de L'AIGUILLON LA PRESQU'ÎLE, le Conservatoire du Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la renaturation d'un site naturel patrimonial – Site du Havre,
- **MANDATE** le Directeur Général pour proposer cette convention à un prochain conseil municipal de la commune ;
- **AUTORISE** le Directeur Général à procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention pour tenir compte des échanges en cours entre les principaux financeurs du projet de renaturation.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé